



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°8

Réunion du 23/02/2026 en Audioconférence

Président de séance : M. Rodolphe LOPES

Présents : Mme Katy MAIN- MM. CHABANNE Mohamed - Warren MBEMBE.

Excusés : Mme Daniela SOCAS – MM. Lucas JEAN LOUIS- Glorece MUKELANGE - Emile LALO - Sofiane MOURI

Assiste : Mme Manon DELVAL – M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

Match N°55294811 PARIS FUTSAL 2 / SALESIENNE coupe départementale seniors du 21/02/26

- Lecture de la 1^{ère} demandes de changement de date par PARIS FUTSAL du **18/01/26** demandant de jouer la rencontre le **19/02/26**, cette demande a été refusée par la SALESIENNE au motif délai très court pour l'organisation et les disponibilités des joueurs.

- Lecture 2^{ème} demande de changement par PARIS FUTSAL du **20/02/26** proposant de jouer la rencontre **22/02/26** celle-ci aussi a été refusée au motif délai très court pour l'organisation et les disponibilités des joueurs.

- Lecture du courriel de Paris Futsal du samedi 21/02/26 relatant les différentes demandes de changements effectuées via footclub.

- Lecture de la FM et rapport de l'arbitre officiel match non joué au motif absence de l'équipe de PARIS FUTSAL.

- Rapport de la Salésienne du 23/02/26 :

N'ayant reçu aucune autre proposition de modification entre temps et étant donné que ce match était

effectivement toujours prévu et fixé ce samedi 21/02/2026 à 16h00 au Gymnase Jean Verdier avec un arbitre officiel, nous nous sommes par conséquent rendus sur place pour finalement être contraints de ne pas pouvoir jouer !

Nous ajoutons que cette rencontre était pourtant prévue de longue date au lieu et horaire indiqué et qu'il aurait été donc sans doute plus judicieux (par rapport à la date butoir) de nous en informer en amont (plutôt que 2 jours avant) en comprenant que le club PARIS FUTSAL n'aurait habituellement pas (selon les motifs de demandes de modification) ce créneau, afin de trouver des solutions de report et/ou même d'inversion si besoin.

La commission rappelle que les tirages des 1/8 finale de la coupe départementale seniors ont été effectués et diffusés sur le site du district et l'agenda des clubs depuis 22/12/25 et qu'ils peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

La commission constate qu'aucun accord n'a été trouvé entre les deux clubs la veille de la rencontre et que celle-ci est restée programmée à sa date initiale sur le site du District.

La commission déplore l'absence du club de Paris Futsal le jour de la rencontre afin d'établir la démarche administrative avec l'arbitre officiel et l'équipe de la Salésienne même si le gymnase a été occupé.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Paris Futsal et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière) l'équipe de la Salésienne est qualifiée pour le prochain tour, les frais de l'arbitre reste à la charge du club recevant.

Match N° 53408189 SALESIENNE / VUE D'ENSEMBLE 2 seniors D1 du 22/11/25

Lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant que la rencontre a eu lieu, le score est de 3 / 4 en faveur de VUE D'ENSEMBLE 2.

La commission entérine le score de 3/4 en faveur de l'équipe de VUE D'ENSEMBLE 2 sur la base du rapport de l'arbitre officiel et demande aux deux clubs de transmettre pour le 23/02/26 avant 12H délai de rigueur, la composition de leur équipe sous peine de sanction.

Composition de l'équipe de la Salésienne :

- 1 - HANOUNI Hussam / 9603428916
- 3 - CISSE Adama / 2546937792
- 4 - BAYAT Alexis / 9604772234
- 5 - BASTIDE Antonin / 2318041113
- 6 - EL BOUHALI Adil / 9605565715
- 7 - DIARRASSOUBA Youssouf / 2548436370
- 8 - MOULIN Denis / 2318040361
- 10 - PARCINEAU Tristan / 2548007063
- Entraîneur : 2588627815 GUERGOUR Samir

La commission prend note de la composition de la Salésienne et réitère sa demande au club du VUE D'ENSEMBLE pour le 02/03/26 avant 12H délai de rigueur, sous peine de sanction financières.

FORMATION

Module Futsal CFI U13/U15 : Mardi 24 février 2026 au gymnase Didot Paris 14^{ème}.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel de l'article 13 des RSG

Article 13. - Les Feuilles de Matches, les Résultats.

Il est recouru à la feuille de match informatisée (FMI) pour toutes les compétitions départementales, celle-

ci doit être transmise à la fin du match. Les règles applicables aux rencontres pour lesquelles il est recouru à une Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) sont fixées à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. **et à l'article 44 du présent Règlement pour ce qui concerne les sanctions en cas de non-utilisation de la F.M.I.**

En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier conformément aux dispositions de l'article précité, et les deux clubs et l'arbitre adressent, **dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I.**

PREVISIONS DES TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

SENIORS

1^{er} Tour de cadrage 29/11/25 - Tirage effectué le 11/11/25

1/8 Finale le 17/01/26 et 21/02/26 – Tirage effectué le 22/12/25 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

1/4 Finale le 07/03/26 Tirage effectué le 23/02/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

SENIORS F

1/4 de Finale 31/01/26 date butoir -Tirage effectué le 11/11/25 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

1/2 Finale le 07/03/26 – Tirage effectué le 23/02/26

U18

1/4 Finale 31/01/26 - Tirage effectué le 11/11/25 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

1/2 Finale le 18/04/26 - Tirage effectué le 23/02/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

U16 CADRAGE

22/11/25 - Tirage effectué le 11/11/25

1/2 Finale le 07/03/26 – Tirage effectué le 23/02/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

U14 CADRAGE

22/11/25 - Tirage effectué le 11/11/25

1/2 Finale le 07/02/26 – Tirage effectué le 22/12/25 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

U12

1/4 finale 22/11/25 - Tirage effectué le 11/11/25

1/2 Finale le 17/01/26 – Tirage effectué le 22/12/25

U10 CADRAGE

Cadrage le 22/11/25 - Tirage effectué le 11/11/25

1/2 Finale le 17/01/26 – Tirage effectué le 22/12/25

FINALES DEPARTEMENTALES LE 31/05/26 au Gymnase ADIDAS ARENA